



## Conditions générales de vente

### **1. Champ d'application**

1.1. Toute commande passée auprès de JV Traduction est soumise aux présentes conditions générales de vente et le client reconnaît les avoir lues et acceptées. Les présentes conditions de vente priment sur d'éventuelles conditions de commande et d'achat du client, même si elles excluent l'applicabilité des présentes conditions.

### **2. Offre – Commande**

- 2.1. Le client peut demander une offre de prix par téléphone, courrier électronique ou via le site internet. Les offres sont valables 14 jours et n'engagent nullement le client ou JV Traduction, sauf convention écrite contraire.
- 2.2. Toute demande de travail doit faire l'objet d'une commande ferme et définitive. Une commande peut être introduite par courrier électronique, par le renvoi d'une offre signée, avec la mention « bon pour accord » (par voie postale ou électronique) ou par téléphone. Dans ce cas, la commande devra être confirmée par l'envoi (courrier postal ou électronique) d'un bon de commande, complété et signé, dans les 48 heures qui suivent la commande par téléphone. En cas d'envoi postal, la date de réception du courrier fait foi. Le contrat n'entrera en vigueur qu'après confirmation écrite de JV Traduction.
- 2.3. En transmettant sa commande, le client accepte sans restriction les tarifs et conditions générales de vente de JV Traduction.

### **3. Modification - annulation**

- 3.1. En cas de modification de la commande par le client, JV Traduction se réserve le droit de modifier le délai de livraison, le montant de la facture, ou encore de refuser d'exécuter cette commande. Les modifications de commande doivent être introduites ou confirmées par courrier électronique.
- 3.2. En cas d'annulation d'une commande par le client, quelle qu'en soit la raison, celui-ci devra s'acquitter du montant pour le travail déjà effectué. JV Traduction se réserve le droit de réclamer une indemnité forfaitaire de 30 % sur le travail restant à effectuer.
- 3.3. JV Traduction se réserve le droit de demander un acompte de 30 % pour les commandes excédant le montant de 500 euros.

### **4. Traduction – relecture – révision**

- 4.1. Les traductions sont facturées au mot, dans la langue source (langue du texte à traduire). Si le texte est envoyé en version papier, le coût sera calculé au mot dans le texte cible (langue du texte traduit). Les relectures sont facturées à l'heure. Les révisions sont facturées au mot, dans la langue cible.
- 4.2. Le client fournit à JV Traduction les documents nécessaires à la réalisation d'un travail demandé et ce, à ses propres frais. Pour sa part, JV Traduction assume les frais liés au renvoi du travail au client (et autres documents précités), pour autant que ce soit par courrier électronique ou postal.
- 4.3. JV Traduction utilise toujours des ouvrages de référence (dictionnaires, grammaire...) pour

effectuer ses travaux et considère donc comme corrects les mots, expressions et orthographes attestés par ces ouvrages. Le client a toutefois la possibilité de signaler au préalable à JV Traduction sa préférence pour une orthographe précise ou un terme déterminé.

- 4.4. Le client devra fournir à JV Traduction toutes les informations nécessaires à la réalisation du service demandé ainsi que la signification des éventuelles abréviations internes spécifiques présentes dans le document.

## **5. Responsabilité – confidentialité**

- 5.1. Tout travail est soumis au secret professionnel et JV Traduction s'engage à ne jamais divulguer, sans l'accord du client, le contenu d'un document dont elle a pris connaissance dans le cadre de l'exécution d'un travail.
- 5.2. En accord avec le client, JV Traduction décide du support pour la remise des travaux. Si elle a lieu à l'aide de CD-ROM, clé USB ou par e-mail, JV Traduction ne pourra être tenue responsable des dégâts liés à l'utilisation desdits supports ou à l'ouverture d'une pièce jointe (virus et autres). JV Traduction décline toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient apparaître à la suite de la réalisation d'un travail.
- 5.3. JV Traduction ne peut être tenue pour responsable de la destruction ou de la perte de documents, d'informations et autres données que le client lui aurait confiées.

## **6. Propriété intellectuelle**

- 6.1. Le client déclare être seul propriétaire du matériel envoyé à JV Traduction et disposer des droits d'auteur et de tout droit de propriété

intellectuelle pour faire procéder au travail demandé.

- 6.2. Le client s'engage à tenir JV Traduction indemne de toute action d'un tiers dirigée à son encontre pour violation du droit de propriété, du droit d'auteur ou de tout autre droit concernant la propriété intellectuelle.

## **7. Délai de livraison**

- 7.1. JV Traduction s'engage à livrer les travaux commandés dans le délai convenu, par écrit. Ce délai de livraison ne prend cours que lorsque JV Traduction est en possession du texte source et de la commande définitive. JV Traduction met tout en œuvre afin de respecter le délai convenu. Celui-ci reste toutefois purement indicatif. En aucun cas, le dépassement de ce délai ne peut être considéré comme un motif de rupture de contrat de la part du client.
- 7.2. JV Traduction ne peut en aucune manière être tenue responsable d'un retard de livraison ou de la perte d'un envoi par des tiers ni de dommages survenus durant l'envoi.
- 7.3. JV Traduction informera le client si le délai de livraison indiqué ne peut pas être tenu et veillera toujours à proposer une solution satisfaisante au client.
- 7.4. Tout incident de force majeure entraîne la suspension des obligations de JV Traduction, qui sera tenue de fournir le travail demandé dès que cela lui sera possible.

## **8. Prix et paiements**

- 8.1. Les prix de JV Traduction sont exprimés en Euros. En Belgique, les prix de JV Traduction sont entendus sans TVA en raison du régime particulier de franchise des petites entreprises et

frais de port inclus (sauf stipulation contraire).

Pour le reste du monde, les frais de port, suivant les modalités convenues entre parties, ainsi que tous les frais supplémentaires liés aux transactions financières seront facturés par JV Traduction au client.

8.2. Les factures de JV Traduction sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf convention contraire formelle mentionnée lors de la commande.

8.3. Le montant de toute facture qui n'est pas intégralement payée à l'échéance est majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de retard de 1% par mois. Chaque mois entamé est considéré comme un mois complet.

8.4. Si, dans les 5 jours qui suivent une mise en demeure, JV Traduction n'a toujours reçu aucun paiement, une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant des factures impayées, avec un minimum de 50 €, est due de plein droit pour dommages complémentaires, frais administratifs et autres.

8.5. En cas de non-paiement, toute représentation ou reproduction partielle ou intégrale du texte traduit est interdite, sous peine de violation des droits d'auteur de JV Traduction.

## **9. Réclamations**

9.1. Les réclamations éventuelles portant sur un travail effectué doivent être communiquées, par lettre recommandée, au plus tard dans les 7 jours calendrier suivant la date de livraison des travaux. Elles devront être accompagnées des documents originaux et des travaux contestés.

Passé ce délai de 7 jours calendrier, les travaux seront considérés comme acceptés sans réserve par le client.

9.2. Les réclamations éventuelles portant sur une facture doivent être communiquées, par lettre recommandée, au plus tard dans les 7 jours calendrier suivant la date d'envoi de la facture. Passé ce délai de 7 jours calendrier, la facture sera considérée comme acceptée sans réserve par le client.

9.3. En cas de réclamation formulée dans le délai préétabli, JV Traduction s'engage à réexaminer le travail contesté, à ses frais et dans un délai restreint, en toute impartialité et à effectuer les modifications qu'elle jugera nécessaires. Les réclamations relatives à la non-conformité de la traduction doivent être motivées de manière détaillée avec référence à des dictionnaires, glossaires ou autres ouvrages de référence. JV Traduction reste toutefois le seul juge de la pertinence de telles contestations. En aucun cas, des défauts dans une partie de la traduction ne peuvent remettre en question le travail tout entier. JV Traduction se réserve le droit de procéder aux modifications. Le client perd tout droit de réclamation s'il a lui-même retouché le travail que JV Traduction lui a livré ou s'il a envoyé le travail à un tiers. Une plainte n'interrompt pas le délai de paiement.

## **10. Traitement des données à caractère personnel**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les données collectées par JV Traduction sur ses clients sont les suivantes : nom, prénom, adresse légale, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de TVA. Ces données sont conservées dans un



fichier électronique à des fins de facturation et éventuellement pour l'envoi de cartes de vœux ou cadeaux relationnels (fêtes de fin d'année, anniversaire, etc.) de ma part uniquement. Les données relatives à la facturation seront conservées pour une durée de 7 ans (conformément aux dispositions fiscales en vigueur en Belgique) et les données relatives aux éventuelles actions de marketing direct (envoi de cartes de vœux, cadeaux relationnels) de mon propre chef seront conservées jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle vous avez passé votre dernière commande à JV Traduction. À tout moment, les clients peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant en contactant JV Traduction (Jenny Vanmaldeghem) à l'adresse : [info@jvtraduction.com](mailto:info@jvtraduction.com).

#### **11. Compétence juridictionnelle et droit applicable**

Tous les contrats entre JV Traduction et ses clients sont soumis à la loi belge. Tout litige sera du ressort exclusif des tribunaux du siège social de JV Traduction (Charleroi).